

# LES ANALYSES DE L'ACRF

2006 / 04

## NOTRE SOCIETE EST-ELLE PRETE A ENCOURIR TOUS LES RISQUES ?

*Grippe aviaire, insécurité de la chaîne alimentaire, contamination par la dioxine, risque d'asthme dû à la trichloramine utilisée comme désinfectant dans les piscines, l'actualité nous place constamment devant un fait incontournable : nous vivons dans une société du risque. Le phénomène n'est pas neuf. Qu'est-ce qui a changé au juste ?*

### Petit historique des accidents industriels

L'accident ne constitue pas un phénomène nouveau dans l'histoire de l'industrialisation. Souvenons-nous du lourd tribut payé à l'industrie minière (les 1099 morts de Courrières en 1906) ou chimique (565 décès, 4000 blessés lors de l'explosion de l'usine de la Badische Anilin à Oppau en Allemagne, en 1921).

Les risques induits par l'activité industrielle ne remontent pas à hier. Ainsi, le rapport de l'Agence européenne de l'environnement intitulé « *Late lessons from early warnings : the precautionary principle 1896-2000* » publié en 2001 mentionnait que les maladies causées par les irradiations ont été signalées pour la première fois en 1896. Les premières alertes crédibles relatives à l'amiante datent de 1898 !

La fréquence des accidents industriels s'est accrue au fil du temps, mais étonnamment, on a assisté à une réduction sensible du nombre de victimes dues aux catastrophes industrielles depuis la deuxième guerre mondiale : toutes les statistiques s'accordent pour constater que, dans les pays industrialisés, les risques non volontaires de mort accidentelle sont désormais plus bas qu'ils ne l'ont jamais été. Au cours des cent dernières années, une extraordinaire amélioration de la sécurité s'est en effet produite, sur le plan de l'ingénierie et des techniques mises en œuvre. Tout va bien dans le meilleur des mondes !? Il est permis d'en douter...

---

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES  
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse

Éditrice responsable : Léonie Gérard

Rédaction : Françoise Ansay et Françoise Warrant

Site Internet : [www.acrf.be](http://www.acrf.be)

Jusque dans les années 1965-1970, la prévention du risque industriel a été surtout envisagée au travers de modalités adaptées à des environnements stables : en cas d'accidents, des corps spécialisés bien connus (pompiers, police, gendarmerie, au premier chef) interviennent pour traiter des situations généralement bien répertoriées. Parfois, des plans d'urgence de plus grande ampleur sont imaginés. Dans les années 70, sous les coups de boutoir répétés de grands accidents, on découvre la nécessité d'approches renouvelées dans le domaine de la prévention comme de la gestion post-accidentelle. Et pour cause, puisque, entre 1950 et 1980, deux révolutions industrielles se sont succédées sur une période de temps exceptionnellement courte à l'échelle de l'histoire humaine. D'abord celle du pétrole et de la chimie organique dont les productions vont en s'accéléralant. Ensuite, celle de l'informatique et du nucléaire dont la puissance installée croît de façon sensationnelle.

Les législations et les pratiques en matière de prévention commencent d'évoluer vers les années 70. La transformation de l'échelle des risques posait en effet des problèmes d'organisation inédits, ainsi que des problèmes de nature politique. Lorsque le risque déborde de l'enceinte industrielle, l'extérieur aussi commence à interpellier les producteurs de risque, et toute la chaîne des responsables. La question de l'information du public devient également cruciale.

De 1984 à 1987, on assiste aux catastrophes de Bhopal (décembre 1984), de Tchernobyl (avril 1986), à l'explosion de la navette Challenger (janvier 1987). Les hasards du calendrier ont voulu qu'en trois années, les industries chimiques, nucléaire et aérospatiale qui, par nécessité, ont toujours été à la pointe de la sécurité, connaissent les plus grandes catastrophes de leur courte histoire.

L'accident majeur met en évidence l'impasse que peut représenter un raisonnement fondé sur la seule expérience de fonctionnement des installations. De plus, le problème des effets des faibles doses de polluants toxiques se pose de plus en plus fréquemment au cours des vingt dernières années, soulevant de nombreuses incertitudes scientifiques. Les problèmes des accidents majeurs et des effets liés aux faibles doses se rejoignent parfois lorsque des rejets accidentels dont on mesure mal les conséquences à long terme viennent alimenter une sorte de « catastrophe au ralenti » (cas de Seveso), ou encore lorsque l'accumulation de polluants finit par produire des effets irréversibles (cas des pluies acides).

On a vu progressivement se renforcer et se généraliser au cours des années 80 et 90 des univers de crise : risques affectant des populations de plus en plus larges, risques touchant à des réseaux vitaux<sup>1</sup> (eau, énergie, transport, communication, approvisionnement, etc), engendrant des effets de dépendance et des réactions dominos à des échelles inhabituelles ainsi qu'une médiatisation instantanée de tout événement notamment avec l'Internet.

Le risque peut désormais être subi loin du site où il est produit. Des épisodes récents en Belgique (crise chez Coca-Cola, poulet pollué par la dioxine) sont éloquentes à cet égard : nous n'en sommes plus aux seuls risques de proximité. En passant du monde artisanal au monde ouvrier, on a exposé des populations à des risques professionnels. Dans les années 70, avec le développement de la grande industrie, on est sorti de l'enceinte industrielle et on s'est aperçu que les populations au voisinage immédiat des grandes installations industrielles pouvaient subir un risque accidentel majeur. Mais, désormais, le risque est délocalisé, la globalisation est totale. L'exemple de la grippe aviaire l'illustre parfaitement.

---

<sup>1</sup> Catastrophe de Guadalajara au Mexique en 1992, en cause le mauvais entretien du réseau de gaz ; dysfonctionnement majeur au Canada en 1997, où par suite d'endommagement des pylônes d'Hydro-Québec par la neige et le froid, des milliers de ménages sont privés d'électricité.

Les mécanismes d'évaluation et de gestion des risques se sont développés au fil du temps le long de trois axes :

1. la sûreté de fonctionnement des installations industrielles;
2. les risques écologiques et sanitaires des installations industrielles et des procédés industriels ;
3. les risques écologiques et sanitaires liés à la consommation et à la circulation de produits.

Pour faire face à la montée du risque en réseau, les pouvoirs publics ont instauré des mécanismes de traçabilité. La traçabilité des produits peut inclure toute une gamme de mesures : la qualification des matières premières qui composent les produits ; la détermination des liens induits par la fabrication, la circulation et l'utilisation (souvent, cette détermination portera sur des lots, parfois elle se fera sur une base individuelle) ; l'étiquetage et le marquage des produits ; la localisation des produits ; la conservation d'un échantillon de produits. Il s'agit de fournir des repères spatiaux ou temporels afin de renforcer la maîtrise en cas de crise.



## **L'évaluation et la gestion des risques, deux éléments indissociables**

### L'ÉVALUATION DES RISQUES

Si l'on se penche sur l'évaluation des risques liés aux produits, on voit que, dès 1965, l'évaluation des risques a formé la pierre angulaire de la réglementation relative à la commercialisation des médicaments. Ce phénomène s'explique pour des raisons d'ordre sanitaire et écologique : depuis des accidents sanitaires comme ceux de la thalidomide, on a voulu rompre avec une politique trop empirique de commercialisation des produits, en se donnant les moyens, avant la mise sur le marché des produits, d'en prévoir les éventuels effets pervers du point de vue de l'environnement et de la santé. Parce que tout nouveau produit engendre toujours des incertitudes, l'évaluation préalable des risques ne cesse de s'étendre à des catégories toujours plus vastes de marchandises, qu'elles soient connues comme dangereuses ou que leur nouveauté suffise à les faire présumer potentiellement à risques. Au milieu des années 90, la généralisation de l'évaluation préalable des produits est considérable. Ainsi, en droit communautaire, l'obligation d'évaluation préalable concerne non seulement les médicaments et les substances chimiques mais aussi les additifs, les produits phytosanitaires, les organismes génétiquement modifiés et autres nouveaux aliments.

## LA GESTION DES RISQUES

Au stade de la gestion des risques, ce n'est pas tant la connaissance du risque que la détermination du niveau de risque acceptable et le choix des moyens pour maintenir le risque à un niveau acceptable qui sont au cœur de la démarche : on parle de niveau approprié de protection, de niveau d'exposition aussi bas qu'il est raisonnablement praticable, de niveau le plus bas qu'il est techniquement possible, de risque acceptable pour l'homme dans des conditions d'application prévisibles, y compris dans le scénario réaliste le plus défavorable.

Dans l'industrie, cette décision peut consister à annuler un projet, à faire effectuer une série de modifications (changement du procédé de fabrication trop polluant, duplication de l'équipement de sécurité) ou à continuer d'exploiter l'unité industrielle telle quelle. La maîtrise du risque sera réalisée à l'aide de dispositifs (équipements, procédures, logiciels...) visant à prévenir le risque. Ces dispositifs sont amenés bien entendu à évoluer en fonction de l'évolution des techniques, des normes, des réglementations, des règles de l'art résultant de l'expérience acquise, via notamment l'analyse des accidents. La maîtrise des risques requiert aussi la mise en place de structures organisationnelles permettant de s'assurer que les dispositifs de sécurité sont bien conçus, bien opérés, et bien maintenus : sélection, formation des personnes assurant des fonctions relevant de la sécurité, réalisation d'audit de sécurité, programme de maintenance et d'inspection, utilisation du retour d'expérience, etc.

Dans le chef des pouvoirs publics, la gestion du risque prendra aussi des formes variées et innombrables : interdiction d'activités, interdiction de mise sur le marché de certains produits, autorisation moyennant certaines conditions, établissement de mesures et de niveaux de confinement pour les procédés industriels, obligation d'information des travailleurs, obligation d'information des riverains, mise en place d'organes internes &/ou externes aux entreprises chargés de l'élaboration de plans préventifs, dispositifs d'inspection, conception et mise en œuvre de plans d'urgence, élaboration de mesures statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles, négociation autour de la reconnaissance de maladies professionnelles, tenue de registres d'accidents, établissement par les médecins du travail de tableaux d'exposition et de décontamination, etc.

### **Sur base de quoi un risque est-il jugé acceptable ?**

L'acceptabilité d'un risque est une question présentée souvent comme purement technique : il suffirait de quantifier les deux versants du risque, à savoir sa probabilité d'occurrence (la chance qu'il survienne) et l'ampleur du dommage occasionné (quels dégâts fait-il ?), et ensuite de calculer le coût et l'efficacité des mesures destinées à réduire ce risque.

Or, les études sociologiques et de psychologie comportementale autour du risque (Slovic ; Renn ; Litai ; Vlek et Stallen ; Covello) montrent que le public tient compte d'une multitude de facteurs quantitatifs et qualitatifs lorsqu'il juge de la gravité d'un risque. La perception que nous avons d'un risque est influencée bien sûr par le taux de mortalité mais aussi par quantité d'autres éléments.

**Tableau 1 : facteurs intervenant dans la perception d'un risque**

<b>Éléments entrant en compte</b>	<b>...et aiguissant le conscience populaire</b>	<b>...ou atténuant la conscience populaire</b>
Le risque est-il potentiellement catastrophique ?	Regroupement des victimes (morts et blessés) dans le temps et dans l'espace	Dispersion des victimes (morts et blessés) dans le temps et dans l'espace
Le risque est-il familier ?	Non familiarité	Familiarité
Le risque est-il compréhensible ?	Mécanismes et processus mal compris	Mécanismes et processus bien compris
Y a-t-il de l'incertitude ?	Risques inconnus ou incertains	Risques scientifiquement connus
Puis-je personnellement contrôler le risque ?	Incontrôlabilité	Contrôlabilité
Suis-je volontairement exposé au risque ?	Absence de volonté	Volonté
Le risque affecte-t-il les enfants ?	Effets sur les enfants	Pas d'effets particuliers sur les enfants
Effets sur les générations futures ?	Présence de risque pour les générations futures	Absence de risques pour les générations futures
Connaît-on l'identité des victimes ?	Victimes identifiables	Victimes purement statistiques
Quels sont les effets redoutés ?	Effets redoutés	Effets non redoutés
A-t-on confiance dans les institutions ?	Manque de confiance dans les institutions en charge du risque	Confiance dans les institutions en charge du risque
Quel est le degré d'attention médiatique ?	Beaucoup d'attention médiatique	Faible attention médiatique
Y a-t-il eu des accidents antérieurs ?	Accidents majeurs et parfois accidents mineurs	Pas d'accident majeur ni mineur
Le risque est-il « équitablement » réparti ?	Distribution inéquitable des risques et des bénéfices	Distribution équitable des risques et des bénéfices
Y a-t-il des bénéfices attendus en lien avec le risque ?	Bénéfices improbables	Bénéfices évidents
Le risque est-il réversible ?	Effets irréversibles	Effets réversibles
Suis-je impliqué personnellement ?	Implication personnelle face au risque	Pas d'implication personnelle face au risque

Prendre conscience de ces multiples facteurs peut être utile soit pour anticiper les réactions du public face à de nouveaux risques, soit pour dresser un profil de risque, une sorte d'index relatif à chaque risque. De tels profils de risques permettent alors de comparer les risques, d'établir des priorités en matière de sécurité, des stratégies de gestion des risques.

## L'importance de la mise à l'agenda public

En ce qui concerne les nouveaux risques, à qui revient le signalement des incidents, des dysfonctionnements, des signes avant-coureurs de crise ? Quelles sont les responsabilités des médias dans la prise en relais de ces alertes ?

Un des principaux défis soulevés par ces nouveaux risques est sûrement de transcender les découpages décisionnels, les cloisonnements administratifs. Ces risques émergents ont assurément besoin de prise en charge : songeons au collectif qui s'est mis en place en France en ce qui concerne les éthers de glycol, tentant d'interdire cette substance en milieu professionnel et contestant la politique d'usage contrôlé ; songeons aux difficultés de financement qu'a connu le projet associatif wallon Sandrine 2 (sensibilisation aux risques de la pollution intérieure, notamment en matière de radon).

Tant que les risques émergents ne seront pas mis à l'agenda, on se trouvera face à des risques orphelins - comme on parle de maladies orphelines - dépourvus de moyens financiers, humains, institutionnels pour pousser les investigations plus loin, pour prendre la mesure réelle du risque.

Françoise Warrant, chargée d'étude ACRF

**L'ACRF souhaite que**

**les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites.**

**N'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

